

## TARIFS

Les tarifs et dispositions relatifs aux cours dispensés à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Lomme sont fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

### ● POUR LES HABITANTS DE LOMME, LILLE ET HELLEMES

Sauf les classes d'éveils qui sont réservées aux Lommois.

EV	<b>COURS D'EVEIL</b> ( <i>danse ou musique</i> )	5,35 € par trimestre soit 16,05 € / an
CH	<b>CHANT CHORAL</b>	
FM	<b>FORMATION MUSICALE</b> ( <i>sans instrument</i> )	
AT	<b>ATELIERS</b>	

CODE FACTURE	TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	ENSEIGNEMENT MUSICAL	REDEVANCE INSTRUMENT	RI
		(Cours d'instrument, de technique vocale ou département jazz + cours de solfège)		
		ENSEIGNEMENT DE LA DANSE		
A	0 à 404	13,75 € par trimestre soit 41,25 € / an	18,35 € / an	RIA
B	405 à 444	17,30 € par trimestre soit 51,90 € / an	24,20 € / an	RIB
C	445 à 484	20,95 € par trimestre soit 62,85 € / an	26,55 € / an	RIC
D	485 à 524	21,15 € par trimestre soit 63,45 € / an	28,65 € / an	RID
E	525 à 569	23,55 € par trimestre soit 70,65 € / an	31,00 € / an	RIE
F	570 à 629	24,20 € par trimestre soit 72,60 € / an	34,50 € / an	RIF
G	630 à 709	25,10 € par trimestre soit 75,30 € / an	38,10 € / an	RIG
H	710 à 809	27,65 € par trimestre soit 82,95 € / an	40,70 € / an	RIH
I	810 à 929	28,65 € par trimestre soit 85,95 € / an	44,70 € / an	RII
J	930 à 1249	32,60 € par trimestre soit 97,80 € / an	51,00 € / an	RIJ
K	1250 à 1499	33,60 € par trimestre soit 100,80 € / an	52,10 € / an	RIK
L	1500 à 1999	34,35 € par trimestre soit 103,05 € / an	53,30 € / an	RIL
M	2000 à 2499	35,20 € par trimestre soit 105,60 € / an	54,40 € / an	RIM
N	2500 à 2999	35,85 € par trimestre soit 107,55 € / an	54,60 € / an	RIN
O	3000 et +	36,55 € par trimestre soit 109,65 € / an	56,85 € / an	RIO

### ● POUR LES EXTERIEURS HABITANT UNE COMMUNE CONVENTIONNEE

(CAPINGHEM ET BEUCAMPS-LIGNY)

CC1	<b>SOLFEGE</b> ( <i>sans instrument</i> )	10,80 € par trimestre soit 32,40 € / an
-----	---	---

CC2	<b>ENSEIGNEMENT MUSICAL</b> (Cours d'instrument ou de technique vocale + cours de solfège)	72,20 € par trimestre soit 216,60 € / an
	<b>ENSEIGNEMENT de la DANSE</b>	

### ● POUR LES EXTERIEURS

EXT1	<b>SOLFEGE</b> ( <i>sans instrument</i> )	59 € par trimestre soit 177 € / an
------	--	------------------------------------

		ENSEIGNEMENT MUSICAL
		(Cours d'instrument ou de technique vocale + cours de solfège)
		ENSEIGNEMENT DE LA DANSE
EXT2	0 € à 569 €	118 € par trimestre soit 354 € / an
EXT3	570 € à 929 €	236 € par trimestre soit 708 € / an
EXT4	930 € et au delà	354 € par trimestre soit 1062 € / an

Monsieur le Maire est autorisé à négocier et signer les conventions éventuelles avec les communes avoisinantes ne disposant pas d'une école de musique et de danse, aux termes desquelles un certain nombre d'enfants de ces communes serait accepté à l'école de musique et de danse. La facturation serait faite à la commune signataire à charge pour elle de se faire rembourser auprès des parents d'élèves, l'inscription se ferait à l'école de musique et de danse.

Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales.